

Conseil Municipal

Lundi 28 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huitième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mardi 22 novembre 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle des Mariages, sous la présidence de FONTAINE Jean-Paul.

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALKI Emilie, M. LACAILLE René, M. KLEE Alain, MME MARTINACHE Sonia.

EXCUSES : MME SOLTANI Nacera par pouvoir à M. KLEE Alain.

ABSENTS : M. ROBIN Bruno, M. LENGLIN Joël.

Secrétaire de séance : KOSMALKI Emilie

OBJET : 2022-5-16

RENOUVELLEMENT CONVENTIONNEMENT LEA 2023 avec la CAF du NORD – Loisirs Equitables Accessibles

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les modalités de Conventionnement LEA 2023 et d'appliquer le barème de Participations Familiales en heure/enfant défini ci-après à compter du 01/01/2023 dans l'objectif de la signature de la Convention d'Objectif et de Financement L.E.A. avec la CAF du Nord.

TARIFS

Selon le Quotient Familial des familles :

De 0 à 369 € soit 0,25 €/h

De 370 à 499 € soit 0,45 €/h

De 500 à 700 € inclus soit 0,60 €/h

701 et plus Tarif Lallinois soit 0,70 €/h

701 et plus Tarif Extérieur soit 0,90 €/h

Ces tarifs seront applicables sur tous les accueils extrascolaires (petites vacances hiver - printemps - automne -vacances d'été) et périscolaires (mercredis en période scolaire).

Un supplément par repas/enfant/jour sera facturé pour les inscriptions en même temps que le coût de l'Accueil de manière systématique. Le tarif du repas est unique pour tous les Lallinois soit 3,00€. Pour les enfants ne pouvant se restaurer avec les repas fournis par les ACM (notamment dans le cadre d'un PAI pour troubles, maladies et/ou intolérances alimentaires), les parents amèneront leur repas et le prix de la restauration ne leur sera pas facturé.

Pour les familles lallinoises ne percevant aucune prestation familiale ou sociale de la CAF du Nord ou dont le Quotient Familial est supérieur à 700 €, le barème de 0,70€/heure/enfant sera appliqué.

Un tarif extérieur est appliqué pour les familles résidant hors de Lallaing et dont le Quotient Familial CAF est supérieur à 700 €. Alors, le barème de 0,90€/heure/enfant est mis en place pour l'Accueil. Le tarif du repas sera de 4,00€.

L'inscription d'enfants dont la famille est allocataire d'une CAF d'un autre Département n'ouvre pas droit à l'aide LEA de la CAF du Nord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

S'ENGAGE A :

- Communiquer à la CAF toute modification intervenant sur la durée de la présente délibération.
- Envoyer à la CAF tous les ans toutes les modifications tarifaires apportées à la grille ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention L.E.A. avec la CAF du Nord et les documents s'y rapportant.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera est un vote par pouvoir de KLEE Alain, M. KLEE Alain, MME MARTINACHE Sonia.

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire

M. Fontaine Jean-Paul